

Directive relative aux tenues de l'équipe nationale et à leur acquisitions 1.1.2026

1) Dispositions générales

Les équipes nationales pour les championnats FAI/CIAM et IJMC sont sélectionnées et désignées par les commissions techniques. Une équipe se compose des concurrents, des assistants et de la direction d'équipe. Ils reconnaissent les règlements nationaux applicables, les dispositions du « FAI Sporting Code » ou du « IJMC Rulebook and Judges Guidelines », ainsi que les règlements nationaux pertinents. Ils doivent confirmer cela au moyen d'une déclaration remplie et signée. Les équipes nationales de la SMV sont équipées d'une tenue d'équipe uniforme.

2) Détail des coûts:

Les commissions techniques de la SMV peuvent, à leur propre discrétion, équiper les membres des équipes nationales avec la tenue suivante (prix selon l'offre de Gröbli AG) :

• 3 polos rouges* avec logo SMV + logo au dos (discipline)	117.-
• 1 polo blanc avec logo SMV + logo au dos (discipline)	39.-
• 1 veste polaire avec logo SMV + logo au dos (discipline)	55.-
• 1 veste softshell avec logo SMV + logo au dos (discipline)	62.-
• 6 logos publicitaires de Gröbli	24.-
Total	249.-

* Il est possible, en alternative aux polos rouges, d'acheter des T-shirts rouges imprimés. Tant que la somme totale n'atteint pas la valeur maximale, des T-shirts non imprimés supplémentaires peuvent également être achetés

La somme totale par membre de l'équipe est limitée à un maximum de CHF 250.-

3) Dispositions supplémentaires

Le chef d'équipe est responsable de veiller à ce que tous les membres de l'équipe portent la même pièce de tenue officielle lors des événements officiels d'un championnat (cérémonie d'ouverture, remise de médailles, banquet). Pendant les manches, la tenue est libre (tenue sponsorisée possible). Lors des apparitions supplémentaires de l'équipe en dehors des championnats, les membres doivent porter une tenue d'équipe uniforme.

Les coûts supplémentaires pour les logos de sponsors ou d'autres broderies publicitaires doivent être pris en charge par les sponsors concernés. De plus, le sponsoring doit être conclu pour toute la durée d'utilisation (voir ci-dessous) de l'équipement

En cas de perte ou de dommage, le membre de l'équipe est responsable du remplacement. La durée d'utilisation est:

- 3 ans pour les polos (ou T-shirts)
- 6 ans pour les vestes (softshell + polaire)

Après cette période, les vêtements usés peuvent être remplacés. En cas de remplacement anticipé, le membre de l'équipe est de nouveau responsable de l'achat.

STICK-DESIGN Gröbli AG (Emmeten LU) est désigné comme fournisseur obligatoire pour toutes les équipes SMV. Cette mesure garantit une apparence réellement uniforme de la SMV.

Index	
18.11.25	Création